

**Procédure pour faire acte de candidatures pour rejoindre le CLM en
Parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou en Licence avec
une option « accès santé » (L.AS)**

Tu souhaites exercer une profession médicale (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) et tu envisages de t'inscrire à Marseille en PASS ou en L.AS.

Dans cette perspective, tu désires rejoindre le Centre Laennec Marseille. N'hésite pas à consulter et/ou à télécharger la charte des étudiants de première année du CLM. Cela te donnera une idée de ce que le CLM pourra t'offrir et ce qu'il attendra de toi, si tu es accepté(e).

Le processus de candidature comporte plusieurs phases :

- 1- Les candidatures sont ouvertes aux lycéens de Terminale Générale. Le CLM reçoit uniquement les candidats désireux de poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique.
- 2- L'ouverture des dépôts de candidatures intervient le 2 janvier 2022 sur notre site « laennec-marseille.fr ». Chaque candidat renseigne un formulaire en ligne. La clôture des candidatures est fixée au 15 février 2022.
- 3- Le candidat recevra une première réponse qui l'invitera à envoyer (lettre suivie) ou déposer au CLM — 205, rue Sainte Cécile - 13005 MARSEILLE —, dans un délai de dix jours ouvrables, un dossier comprenant :
 - a. les bulletins scolaires de l'année de Première,
 - b. le bulletin du premier trimestre de l'année de Terminale,
 - c. une lettre de motivation (version manuscrite),
 - d. une photo d'identité,
 - e. un chèque de frais de dossier d'un montant de 30 euros non remboursable.
- 4- Le dossier est étudié. Le candidat reçoit une réponse au plus tard fin février :
 - a. soit sa candidature est finalement rejetée,
 - b. soit, le candidat est convoqué à un entretien avec le directeur du CLM.
- 5- À la suite de l'entretien, une réponse lui est donnée courant mars :
 - a. soit le candidat n'est pas admis ;
 - b. soit le candidat est accepté et est invité à venir finaliser son inscription ;
 - c. soit le candidat est placé en liste d'attente.
- 6- Le candidat finalise son inscription en envoyant
 - a. un formulaire dûment rempli
 - b. un chèque de 40 euros d'adhésion à l'Association Centre Laennec Marseille
 - c. un chèque de 1 540 euros à taux plein en PASS (770 euros en L.AS)
 - i. dont 200 d'arrhes non remboursables
 - ii. et 1 340 euros en PASS (570 euros en L.AS) remboursables en cas de désistement avant le 31 juillet 2022
 - d. Les boursiers bénéficient, sur présentation d'un justificatif, de réductions importantes : consulter la grille tarifaire sur le site.
- 7- Les candidats admis qui le souhaitent peuvent alors postuler pour la résidence du CLM (28 chambres)
- 8- En fonction de la réponse de « Parcours Sup », (PASS ou L.AS) le candidat bénéficiera d'un parcours adapté.
- 9- Prévoir des journées de méthodologie : pour les PASS, Jeudi 7 & vendredi 8 juillet 2022 ou lundi 11 & mardi 12 juillet 2022 ou lundi 18 et mardi 19 juillet 2022 – pour les L.AS lundi 29 et mardi 30 août 2022.